

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19  
Date de la convocation : 8 décembre 2020

Conseillers présents et représentés : 19

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMPTE-RENDU**

Sous la présidence de Mme Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOU TIOU, Laurent HAHN, Sandra POISSON, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Christine MULLER, William CONRAD, Brice HUGELE, Bernard ANDRES-KUHN, Fabrice ADAM, Annick HOLLNER, Manuel DERMIGNY, Maria-Paola HUBER, Yolande BECKER, Catherine SCHNEIDER, Sabine COUTURIER, MOMMER Monique, Marc KIM, Christian SELLINI.

Madame Yolande BECKER est entrée en séance point N° 3 - Patrimoine

Madame Maria-Paola HUBER est entrée en séance point N° 4 – Finances Locales : subventions

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

**ORDRE DU JOUR****I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020,
- C. Information au Conseil,

**II. Urbanisme**

- A. Droit de préemption urbain,

**III. Patrimoine**

- A. Bail APP Neuwiller – Ernolsheim,

**IV. Finances locales**

- A. Communauté de Communes : convention achat groupé matériel,
- B. Délivrance bons personnes âgées,
- C. Subventions,
- D. Décision modificative de crédit n° 2,
- E. Port de plaisance : Tarifs / Amortissements / Budget 2021

**V. Divers et informations diverses**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

**I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE****A. SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Annick HOLLNER est désignée secrétaire de séance.

**B. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020 et l'approuvent à l'unanimité.

*Monsieur KIM demande des compléments d'informations concernant la dette du litige Villas Edéniales.*

*Madame KERN lui répond que pour l'instant la Chambre Régionale des Comptes demande l'inscription de la somme de 34 000 €, sachant que la dette future pourra encore évoluer.*

**C. INFORMATION AU CONSEIL**

Madame KERN informe l'assemblée qu'un appel d'offres a été entrepris concernant la fourniture d'électricité en tarif bleu. La démarche était obligatoire pour les collectivités ayant plus de 10 salariés ou ayant un budget supérieur à 2 millions d'euros.

L'ouverture des plis a eu lieu le 25 novembre 2020 avec une seule offre réceptionnée.

Le marché a été attribué à Electricité de Strasbourg le 3 décembre 2020. L'option « 100 % énergie verte » a été retenue (plus-value annuelle estimée à 700 €); énergie produite par système hydraulique, panneaux photovoltaïques ou éolienne.

Une communication sera effectuée en ce sens.

*Monsieur KIM rajoute qu'il est difficile de contrôler la fourniture d'énergie verte.*

Avant de démarrer l'ordre du jour, Madame le Maire demande le rajout d'un droit de préemption.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rajout de cette déclaration.

## II – URBANISME

### A. Droit de préemption urbain

Madame Viviane KERN, Maire soumet les déclarations reçues :

#### ● Droit de préemption urbain :

Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 novembre 2020 :

vente d'un terrain lotissement. Birkenfeld – 4,87 ares - zonage AU au PLU

#### ● Droit de préemption urbain :

Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 16 décembre 2020 :

vente d'un terrain rue de la Rondelle – 0,85 ares - zonage UB au PLU

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité décide de ne pas intervenir dans ces ventes.

## III – PATRIMOINE

### A. Bail APP Neuwiller - Ernolsheim

L'APP Neuwiller - Ernolsheim est titulaire du bail concernant le droit de pêche dans la vallée de la Zinsel, sur la propriété communale, depuis 1979. Les statuts de l'association doivent être mis à jour, suite au décès de l'ancien président.

M. HAHN explique qu'une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'association pour convenir des conditions de renouvellement du bail, ainsi qu'avec M. le Président de l'APP de Steinbourg qui était également intéressée par ce droit de pêche.

Un accord a été trouvé avec l'association titulaire du bail pour les conditions de renouvellement.

Les pêcheurs de Steinbourg, qui souhaitent devenir membres de l'APP Neuwiller - Ernolsheim, seront autorisés à pêcher dans la vallée de la Zinsel. L'association propose également la régularisation du loyer sur une période de 5 ans.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal :

- décide le renouvellement du bail à l'APP Neuwiller - Ernolsheim du droit de pêche dans la vallée de la Zinsel avec effet du 01/01/2021, pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année,
- fixe le loyer annuel à 100 €, révisable annuellement (indice de base IRL 3<sup>ème</sup> trim. 2020 – 130,59),
- prend acte de la régularisation de loyer de 500 € concernant les années 2016 à 2020,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*M. ANDRES-KUHN propose que lors de la journée organisée au Refuge la pépinière, il y aurait également possibilité de pêcher ; il faudra contacter l'association.*

## IV – FINANCES LOCALES

### A. Communauté des Communes : Convention d'acquisition en commun d'équipements de protection individuel dans le cadre de la lutte contre le virus COVID 19

Madame Céline TIOU TIOU rappelle que, dans le cadre des actions engagées depuis le printemps 2020 pour la lutte contre le virus COVID 19, des mesures d'urgence ont été prises par les pouvoirs publics pour protéger la population.

Dans ce contexte, le Département du Bas-Rhin, a fourni deux masques réutilisables, par habitant, dont l'un pris en charge par le Département et l'autre à payer par le bloc communal (Communauté de Communes et communes). Au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, il a été décidé en Conseil de Communauté de répartir à hauteur de 50 % entre les Communes de la Communauté de Communes, le coût net du second masque.

Parallèlement, la Communauté de Communes du Pays de Saverne a initié, l'achat des compléments d'équipements de protection individuels en commun avec ses Communes membres volontaires et des syndicats intercommunaux du territoire.

La commune de STEINBOURG a participé à cette opération.

La crise sanitaire s'inscrivant dans la durée, la Communauté de Communes a proposé de constituer un stock tampon d'équipements pour, d'autre part, répondre à ses besoins propres, et, d'autre part, pour permettre à ses

Communes et EPCI partenaires de se réapprovisionner en bénéficiant de l'effet masse » qui conduit à obtenir des prix plus avantageux.

Il a été convenu que la Communauté de Communes coordonnera les achats et refacturera aux collectivités et groupement servis le matériel fourni au prix de revient coutant qui s'entend prix d'achat diminué des aides externes éventuelles.

Pour procéder à la facturation de la part incombant aux Communes, il s'agit d'adopter la convention, qui permet :

1. d'entériner les achats passés, tant dans les modalités opérationnelles que dans les modalités de financement,
2. de valider ces mêmes principes pour les achats futurs.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal,

- approuve la convention présentée par la Communauté de Communes qui permettra la refacturation des quotes-parts aux communes,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

#### B. Délivrance bons personnes âgées

Madame TIOUOUI explique que, la commission animation, propose la délivrance d'un bon d'achat de 20 € à chaque personne de 70 ans et plus, suite à l'annulation du traditionnel repas des aînés. Celui-ci sera valable dans les commerces steinbourgeois jusqu'au 28 février 2021.

Les commerçants devront apporter les bons utilisés en mairie et la commune leur remboursera la somme correspondante par virement bancaire.

(coût total estimatif de la dépense : 7 600 € - correspondant aux frais engagés pour le repas en 2019).

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal,

- approuve la délivrance de bons de 20 € aux personnes de 70 ans et plus,
- autorise Madame le Maire à régler les factures aux commerçants steinbourgeois, sur présentation des bons utilisés.

*Madame MOMMER demande si les bons sont délivrés aux personnes en maison de retraite. Madame KERN lui répond qu'actuellement les visites dans ces établissements ne sont pas autorisées et que le bulletin municipal annuel leur sera envoyé.*

*M. SELLINI demande si les bons seront nominatifs, Madame KERN lui répond que oui.*

*M. ANDRES-KUHN précise que d'autres communes ont également entrepris la même action et que les personnes apprécient ce geste.*

#### C. Subventions

##### Association GORNA :

L'association du PONSE, mais également des particuliers, apportent régulièrement des animaux blessés au centre de soins GORNA (Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace), à Neuwiller- les-Saverne. L'association ne fonctionne qu'avec des bénévoles et prend à charge les soins pour les animaux recueillis. Les membres de la commission finances proposent l'attribution d'une subvention de 210 €, correspondant à une prise en charge d'un forfait complet de soins pour un animal.

Le Conseil Municipal, décide après discussion et vote par 18 voix pour et 1 contre, le versement d'une subvention de 210 €.

*M. SELLINI trouve qu'il y a beaucoup de cigognes à Steinbourg.*

*Madame MULLER explique qu'en 1976 un centre de réintroduction de cigognes a été ouvert à Steinbourg et que notre commune a toujours accueilli beaucoup de cigognes. Les chiffres sont pourtant en baisse ces dernières années (depuis 2007). Un nid peut être enlevé après autorisation de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) pour des raisons de sécurité ou de danger. Et comme dans toutes les populations d'animaux sauvages un équilibre se crée et l'espèce se régule seule.*

*Selon une étude, les fientes de cigognes sont non agressives pour les toitures et moins nocives que les fientes des pigeons.*

##### Association Arboriculteurs de Dettwiller et environs :

Des arbres fruitiers hautes tiges ont été plantés le 21 novembre 2020 par le Maire et les Adjointes au lieu-dit Baechel en collaboration avec l'association des arboriculteurs. (10 pommiers : Belle de Boscop, Boscoop rouge, Elstar, Gravenstein, Jonagold, Jubilé, Melrose, Rambour d'été, Reinette Blanche, Querina) Les membres de la commission finances proposent de leur allouer une subvention de 350 €, couvrant les frais d'achat des arbres. Une aide pour la plantation de ces arbres sera à percevoir de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, décide après discussion et vote unanime, le versement d'une subvention de 350 €.

D. Requêtes COVID 19

Madame TIOU TIOU informe l'assemblée que deux associations demandent une aide financière suite à la crise sanitaire du COVID 19.

- Association Refuge la Pépinière :

Durant la période COVID, l'association n'a pas pu louer les locaux et n'a donc pas rentrée d'argent. Le loyer annuel représente une somme de 3 400 € et les charges s'élèvent à environ 3 000 €.

Des travaux de peinture sont également prévus dans les chambres pour un montant d'environ 1 800 €.

La commission finances propose la prise en charge des frais pour les travaux de remise en état des chambres et de la fourniture du matériel pour la peinture des façades pour un montant total de 2 300 €.

- Association du Football-club :

Une rencontre a eu lieu avec le Président de l'association pour la présentation de leurs comptes.

Dépenses : fourniture matériel, charges (eau, électricité, ordures ménagères, factures en cours, travaux)

Recettes : pas de rentrée d'argent : pas de buvette, ni de manifestations.

La commission finances propose la prise en charge des charges équivalentes à un trimestre - environ 2 000 €.

Il va être demandé à l'association en contrepartie de faire des économies d'énergie et de participer aux travaux d'entretien : tonte, aide à l'entretien du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote de 17 voix pour et 2 abstentions, décide le versement des subventions :

- 2 300 € à l'association du Refuge de la pépinière
- 2 000 € à l'association Football Club.

*M. CONRAD précise que les réserves financières sont épuisées, devant faire face à toutes ces dépenses sans rentrée d'argent. Il souligne que le tarif des licences n'est pas élevé et que certains membres ont même des difficultés à régler leurs licences.*

*Madame HUBER avait souligné qu'une aide de l'Etat était prévue pour les associations. Une demande de l'association doit être faite en ligne en indiquant le numéro SIRET et le bilan des recettes/dépenses.*

*M. CONRAD s'était renseigné, l'aide était prévue pour des clubs avec des salariés et la Région ne proposait que des prêts.*

*Madame BECKER demande s'il ne faudrait pas ouvrir une cagnotte en ligne.*

*Madame SCHNEIDER demande si des sponsors soutenaient le club. M. CONRAD répond que oui.*

*M. KIM demande le montant du budget annuel de l'association. M. CONRAD estime le montant entre 60 000 et 70 000 €.*

*M. ROSIN souligne que l'association du Refuge ne sollicite pas beaucoup d'aide financière de la commune et qu'en période normale leurs bénévoles effectuent régulièrement des travaux d'entretien des locaux du refuge.*

*Madame MOMMER demande si d'autres associations ont aussi des difficultés.*

*Madame TIOU TIOU indique que ce sont les 2 seules demandes reçues pour l'instant et que le dispositif d'aides de l'Etat ou autres avait été transmis à toutes les associations locales.*

*Il sera proposé d'organiser des séances de formation pour les comptes financiers aux différentes associations du village.*

E. Décision modificative de crédit n° 2,

Madame TIOU TIOU informe les membres qu'il faut prévoir des modifications de comptes budgétaires :

- réajustement du compte c/6748 pour l'abattement de 30 % des loyers des associations suite à la crise sanitaire voté le 10 juillet 2020,
- prévoir les crédits pour les subventions exceptionnelles pour l'association du Refuge la Pépinière et du Football-club,
- Prévoir une avance de démarrage remboursable de 5 000 € pour le port,
- Recettes : augmentation de la redevance annuelle perçue par Electricité de Strasbourg suite aux travaux d'aménagement électriques du site de l'ancien plan d'eau.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote de 17 voix pour et 2 abstentions, approuve la modification de crédits suivantes :

Section de fonctionnement		Prévu	Modification	Nouvelle inscription
<b>Dépenses</b>				
6574	Subventions	22 000 €	+ 4 000 €	26 000 €
674441	Avance budget annexe		+ 5 000 €	5 000 €
6748	Subventions exceptionnelles (remises loyers)	- €	+ 5 000 €	5 000 €
<b>TOTAL</b>			+ <b>14 000 €</b>	

Recettes					
757	Redevances	3 000 €	+	9 000 €	12 000 €
774	Subventions exceptionnelles (remboursement avance budget annexe)	- €	+	5 000 €	5 000 €
TOTAL			+	<b>14 000 €</b>	

F. Port de plaisance : Tarifs / Amortissements / Budget 2021

Madame TIOU TIOU présente les dossiers relatifs au budget annexe du port :

Tarifs :

Des réunions ont eu lieu avec les responsables de la capitainerie du port de Saverne et de VNF concernant les tarifs appliqués pour les plaisanciers. Il existe des tarifs par jour, par semaine, par mois, avec ou sans charges.

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, après discussion et vote de 15 voix pour et 4 abstentions, fixe les tarifs suivants pour l'amarrage et la refacturation de frais :

TARIFS			
BATEAUX			
	Amarrage	Electricité	Eau
journée	12 €	inclus	2 €
semaine	48 €	inclus	2 €
mois	140 €	inclus	2 €
année		inclus	2 €

*M. ANDRES-KUHN souligne que les tarifs sont légèrement inférieurs aux tarifs appliqués à Saverne, que le port de Saverne est saturé et que le port de Steinbourg attirera des plaisanciers à la recherche de calme (beaucoup d'animations en été au port de Saverne)*

*Madame COUTURIER demande s'il y a beaucoup d'étrangers et s'il est possible d'appliquer un tarif dégressif.*

*Madame TIOU TIOU précise que le logiciel doit être configuré pour les tarifs à appliquer et que la gestion est complexe s'il n'y a pas de personnel sur place (gestion et alerte par totem installé).*

*M. ANDRES-KUHN précise que la clientèle est majoritairement composée d'étrangers et ils en profitent également pour effectuer des visites touristiques à Saverne et aux alentours. La clientèle est différente en fonction des plaisanciers : bateaux privés ou en location*

*Selon une étude, les plaisanciers restent en moyenne 3 jours sur place et se fournissent chez les commerçants locaux.*

*Madame TIOU TIOU précise que VINTAGE-BOAT gèrera son activité de location de bateaux électriques. Une convention sera à définir pour l'occupation.*

*Madame BECKER précise qu'il faudra prévoir la taxe de séjour (votée par la Communauté de Commune du Pays de Saverne) ; elle sera perçue par la commune, puis reversée.*

Amortissements :

Après déduction des subventions à percevoir, il restera la somme d'environ 140 000 € à charge de la commune. En fonction de la nature des travaux, la commission finances propose des amortissements sur 30 et 10 ans.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote de 15 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre, fixe les cadences d'amortissements comme suit :

- 30 ans pour les travaux d'aménagements extérieurs, réseaux secs, construction auvent, installation catways, branchements et maîtrise d'œuvre,
- 10 ans, pour les travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, de bornes et vidéosurveillance, d'espaces verts

Budget 2021 :

Le budget annexe est soumis à une version simplifiée par rapport au budget communal.

C'est le premier budget à prévoir pour cette activité et il est difficile de se prononcer sur les montants à prévoir. Ce budget devra être revu en cours d'année en fonction de l'activité du port.

La section de fonctionnement prévoit :

- Les dépenses liées aux consommations d'électricité, de redevance OM, d'abonnement internet, de la redevance d'occupation du terrain à VNF,
- Les recettes liées à l'amarrage et à la refacturation des frais,
- Les dotations pour les amortissements,

- L'encaissement puis le reversement de la taxe de séjour,
- Une avance remboursable de la commune pour permettre le règlement des premières factures en début d'année  
La section d'investissement ne prévoit uniquement que les écritures liées aux amortissements.  
Après discussion et vote, le Conseil Municipal par 15 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre, approuve le budget annexe du port à la balance suivante :
- Section de fonctionnement                      dépenses : 24 000 €                      recettes : 24 000 €
- Section d'investissement                      dépenses : 8 000 €                      recettes : 8 000 €

*M. HUGELE souligne qu'il y a toujours des bateaux en été et que le tourisme fluvial est en pleine expansion. Il faut rester optimiste concernant les activités futures du port à Steinbourg !*

*Le projet est réussi et est un embellissement pour la commune.*

*M. KIM demande quand est prévu le début de l'activité. Madame TIOU TIOU lui répond que la saison démarre en général début avril.*

## V – DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

### • Masques enfants :

Madame POISSON informe les conseillers que chaque enfant de l'école primaire a reçu 2 masques en tissu (lavable 120 fois), offerts par la commune.

Les masques ont été remis le 4 décembre par Madame le Maire en présence de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale de Saverne (coût d'un masque : 2,80 €).

Madame KERN fait également part que chaque conseiller et chaque agent communal reçoit 2 masques en tissu à l'effigie du logo de la commune.

### • Sentier Arbres Remarquables :

M. HAHN informe les membres que le dépliant d'information de ce nouveau sentier est prêt à être imprimé. Il sera mis à disposition des associations participantes et à l'Office du Tourisme. Une inauguration sera prévue au printemps prochain.

Madame KERN remercie les associations ayant participé à la réalisation de ce nouveau circuit.

M. HAHN rappelle que la séance de plantation des pommiers a été réalisée en petit comité en raison de l'épidémie COVID 19, en lien avec l'exploitant du terrain.

### • Cérémonie vœux :

Madame POISSON indique que la traditionnelle cérémonie des vœux ne pourra pas avoir lieu début janvier 2021. Il était prévu que les 31 couturières soient mises à l'honneur pour la confection des 2 379 masques en tissu confectionnés et distribués à la population lors du premier confinement.

Un cadeau leur sera remis (confectionné par la pharmacie – valeur environ 30 €).

Une carte de vœux sera envoyée à tous les habitants début janvier 2021.

### • Ensemble vers Noël :

La commission animation propose l'action « Ensemble vers Noël » ; inciter les habitants à décorer leur maison, malgré le contexte actuel tellement difficile.

Mme POISSON informe que les jeunes du Conseil Local des Jeunes procèdent à la distribution d'un « kit de Noël » aux personnes isolées et vulnérables (environ une cinquantaine). Ce kit est composé d'un sac sérigraphié par le RAJ, de bredele, de chocolats et mandarines ainsi qu'un mot écrit par les enfants et la recette de gâteaux de Noël. Cette action a été très appréciée par les personnes.

Elle précise également que suite à l'annonce de la vente de sapins place des fêtes, des steinbourgeois ont souhaité installer un stand à proximité pour vendre leurs décorations de Noël.

Le samedi 5 décembre, une somme de 558 € a été collectée pour le Téléthon.

M. HAHN fait part qu'une collecte de sapins avec broyage sera organisée le samedi 16 janvier 2021. Les conseillers seront informés par mail pour participer à l'opération.

### • Site internet :

Madame POISSON informe qu'un nouveau site internet pour la commune est en cours de réalisation ; l'ancien site étant devenu vétuste.

Le nouveau site sera plus attractif et présentera de nouvelles fonctionnalités : cartes interactives du cadastre, ...

Il sera finalisé très prochainement – adresse provisoire : <https://steinbourg.eu>

M. KIM demande la provenance de la carte du cadastre, celle-ci est proposée par les services de l'Etat.

Beaucoup de particuliers demandent régulièrement des renseignements concernant leurs propriétés.

### • Concertation préalable KUHN :

En raison de la crise sanitaire, les réunions publiques et ateliers prévus n'ont pas pu avoir lieu aux dates prévues. Il a été décidé de suspendre la concertation préalable en cours et de reprendre la concertation à partir du 5 janvier 2021 pour la prolonger jusqu'au 20 février 2021.

### • Fleurissement : M. HAHN indique que le thème retenu pour le fleurissement en 2021 est : « *la forêt* ».

- Réunions de commissions :

Madame KERN indique les prochaines dates pour les commissions :

A	20 janvier 2021	B	27 janvier 2021
C	12 janvier 2021	E	21 janvier 2021

- Travaux :

M. ROSIN informe les membres que les travaux de construction de la maison Heschung sont en voie d'achèvement. Les locaux professionnels sont en train d'être aménagés par les locataires, les logements seront prêts pour janvier 2021. Une pré-réception est prévue le 23 décembre 2020.

Il indique également qu'il y a toujours des problèmes de chauffage dans plusieurs bâtiments :

- bâtiment périscolaire : une chaudière défectueuse qu'il faudrait remplacer,

- foyer communal : fuite sur conduite entre foyer et cave périscolaire pas encore réparée

Il suggère qu'il y aurait lieu de prévoir une étude énergétique pour certains bâtiments.

M. HUGELE demande si un état des lieux et un nettoyage sont prévus pour la sortie de l'orthophoniste de la salle Saint Sébastien. Madame MENGUS, présidente du Conseil de Fabrique a déjà été contactée à ce sujet.

M. CONRAD demande l'état d'avancement du dossier concernant les espaces naturels sensibles. Madame KERN lui répond que suite à la crise sanitaire, les rencontres avec les agriculteurs n'ont pas pu avoir lieu. Le dossier sera revu début 2021.

M. KIM souhaite des renseignements complémentaires au sujet de la proposition de vente de terrains derrière les dernières habitations du lotissement Klein Gerieth. Il regrette que ce sujet n'ait pas été discuté en séance du Conseil Municipal.

Madame KERN lui répond que le sujet a été discuté en commission urbanisme.

Le prix proposé tient compte de la classification au PLU en AU, qui deviendra certainement UB, donc constructible ; les terrains des particuliers auront donc beaucoup plus de valeur.

La commune aura également des frais supplémentaires pour la réalisation d'un nouveau chemin pour la forêt et pour le busage du fossé.

Madame MOMMER précise qu'elle a payé un prix beaucoup plus élevé pour l'achat d'une bande de terrain derrière sa propriété (provenant emprise lotissement Birkenfeld)

- PLUi :

Madame MOMMER demande des explications concernant le PLUi, mentionné dans le rapport de la commission urbanisme. Madame KERN lui répond que le sujet est en discussion à la Communauté de Communes ; une présentation y a été faite par l'ATIP.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 50 % des frais engagés par les communes pour une évolution de leur document d'urbanisme. Monsieur le Président de la Communauté de Communes souhaite la réalisation d'un PLUi ; une décision devra intervenir au courant du premier semestre 2021.

Madame KERN précise que les services de l'Etat souhaitent freiner les développements urbains ; une révision du SCOT est en cours avec une demande de mise en conformité des PLU sur une période de 5 ans.

La commune avait déjà exprimé son souhait de conserver la maîtrise foncière.

- Villas Edéniales :

Madame TIOUOT informe l'assemblée que le cabinet d'avocats du groupement a déposé le recours pour toutes les communes membres auprès du Tribunal Administratif.

Argumentaire : La Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées avait déjà observé le caractère déficitaire d'un groupement ; les communes n'ont pas signé les baux commerciaux,...

M. ANDRES-KUHN indique qu'un article est paru dans les DNA début décembre concernant la villa de Mackwiller.

- Installation médecin :

M. SELLINI demande si le nouveau médecin Madame MATEA est déjà installée. Madame KERN informe l'assemblée que Madame MATEA n'a toujours pas réceptionné la décision du Conseil de l'Ordre des Médecins du Bas-Rhin, suite à son passage en commission le 3 décembre 2020 et ne peut pas encore exercer.

Elle est inscrite au Conseil de l'Ordre des Médecins du département du Tarn et Garonne, est titulaire de la carte professionnelle, mais n'a pas encore exercé en France. Elle a demandé le transfert de son dossier pour le département du Bas-Rhin au mois d'août 2020.

Le soutien des sénateurs Madame SCHALCK et M. KERN, ainsi que de M. LEYENBERGER, maire de Saverne ont été demandés pour ce dossier.

Madame MOMMER indique que le remplaçant actuel serait également prêt à s'associer à Madame COPACIU. Madame KERN a déjà discuté avec lui à ce sujet et il serait prêt à démarrer sa collaboration en janvier 2021.

Avant de clore la séance, Madame KERN remercie l'ensemble des conseillers et des agents communaux pour leur collaboration et leur présentent les meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Prochaine séance : 3 février 2021

Séance close à : 21h15

FEUILLE D'EMARGEMENT  
ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2020,
- C. Information au Conseil

**II. Urbanisme** : Droit de préemption urbain,**III. Patrimoine**

- A. Bail APP Neuwiller - Ernolsheim,

**IV. Finances locales**

- A. Communauté de Communes : convention achat groupé matériel,
- B. Délivrance bons personnes âgées,
- B. Subventions,
- D. Requêtes COVID 19,
- E. Décision modificative de crédit n° 2,
- F. Port de plaisance : Tarifs / Amortissements / Budget 2021

**V. Divers et informations diverses**

Viviane KERN		Annick HOLLNER	
Céline TIOUOUI		Brice HUGELE	
Laurent HAHN		Catherine SCHNEIDER	
Sandra POISSON		William CONRAD	
Cédric ROSIN		Maria-Paola HUBER	
Manuel DERMIGNY		Monique MOMMER	
Christine MULLER		Marc KIM	
Bernard ANDRES - KUHN		Sabine COUTURIER	
Yolande BECKER		Christian SELLINI	
Fabrice ADAM			